



**Municipalité de Saint-Claude**  
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU**  
**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE**

Le 9 septembre 2024

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 9 septembre 2024 à 20h et à laquelle étaient présents ;

**Présences :**           **M. Hervé Provencher, Maire**

**Mme Nicole Caron, conseillère district 1**  
**M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2**  
**M. Yves Gagnon, conseiller district 3**  
**M. Marco Scrosati, conseiller district 4**  
**Mme Lucie Coderre, conseillère district 6**

**Absent :**               **M. Yvon Therrien, conseiller district 5**

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote) et/ou à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de la faire tel que lui permet la loi.

**CONSTAT DE QUORUM**

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous et prononce une pensée du jour.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**  
**Lundi 9 SEPTEMBRE 2024**

1. Ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Période de questions
5. Incendie
  - a) Besoin de formation pour 2025
  - b) Nomination d'un officier – fonction supérieure
6. Voirie
  - a) Nomination d'un ouvrier des travaux publics
  - b) Engagement à l'élaboration d'un PGA (plan de gestion des actifs)
  - c) Achat camionnette de service
7. Loisirs
  - a) Evènement (du bonheur en bouche) révision des tarifs
  - b) Tâches
    - ✓ Pointe Marchand : Entretien estival avec pelouse
    - ✓ Couper branches, déneigement sentiers, autres taches
  - c) Responsables patinoire
8. Mandat à la Mutuelle SST
9. Renouvellement règlement emprunt no 2018-312 (taxes de secteur)
10. Collecte des ordures 2025
11. Achat des jardinières été 2025
12. Renouvellement services juridiques 2025
13. MRC : adhésion à l'unité de médiation
14. Période de questions

- 15. Comptes
- 16. Correspondance
- 17. Varia

#### **2024-09-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2024-09-02 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 12 août 2024 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Une question sur l'avancement des travaux de ramonage.

#### **INCENDIE**

##### **2024-09-03 BESOIN DE FORMATION 2025 POUR LE SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude prévoit la formation de pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Val-Saint-François en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique.

**QUE les besoins et les prévisions 2025 sont :**

- 3 personnes en formation pompier 1
- 1 personne en formation officier non urbain
- 4 personnes en formation désincarcération
- 12 personnes en formation spécifique flash pince agricole
- 10 pompiers en cours de secourisme

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2024-09-04 NOMINATION D'OFFICIERS**

**CONSIDÉRANT QU'AFIN** de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, il a lieu de nommer des officiers pour le service des incendies ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'accepter la nomination des officiers suivants :

Lucas Fréchette-Roy —————> fonction supérieure

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **VOIRIE**

#### **2024-09-05 NOMINATION - ENGAGEMENT D'UN OUVRIER DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QU'il** demeure opportun pour la municipalité, à titre de gestionnaire des voies publiques sous sa juridiction, d'engager un ouvrier des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection a proposé la candidature Claude Bourget pour ce poste étant un employé pour le département des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu :

**D'accepter** la candidature de Claude Bourget au poste d'ouvrier des travaux publics selon les clauses tel que stipulé au contrat relatif aux conditions de travail. Ce dernier entrera en fonction le 16 septembre 2024.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2024-09-06 ENGAGEMENT A L'ELABORATION D'UN PGA (PLAN DE GESTION DES ACTIFS)**

**CONSIDÉRANT QUE** Municipalité de Saint-Claude reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

**CONSIDÉRANT QUE** Municipalité de Saint-Claude a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

**CONSIDÉRANT QUE** le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu **QUE Municipalité de Saint-Claude s'engage à ;**

- **Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;**
- **Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.**

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2024-09-07 CAMION DE SERVICE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait une demande de prix pour l'achat d'un camion de service ;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'acquérir une nouvelle camionnette de service pour le département des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu d'acquérir un camion Silverado Crew Cab 2024 de la compagnie Thibault Chevrolet de Sherbrooke au montant de +/- 55 000\$ plus taxes.

**QUE** le maire, Hervé Provencher soit autorisé pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer tous les documents requis pour l'acquisition du camion.

**QUE** le financement de ce camion sera payé à même le budget 2024 (soit au niveau des revenus supplémentaire reçu pour des dommages de pluie en 2023 et en transfert d'affectation des 03)

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **LOISIRS :**

#### **2024-09-08 EVENEMENT (DU BONHEUR EN BOUCHE) RÉVISION DES TARIFS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'évènement « SOUPER BÉNÉFICE » est souhaité et que Les canard du Lac Brome offre une commandite pour la tenue de l'évènement.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu de réviser les tarifs de la résolution no 2024-06-06 de 10\$ à la baisse.

**QUE** le conseil fixe le coût du billet souper soirée à 65\$ taxes comprises.

D'offrir un billet pour le souper soirée « Le Bison en fête » aux employés, aux pompiers volontaires et aux élus, et ce au coût de 50\$ chacun.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2024-09-09 ENGAGEMENT DE RÉNALD LAHAIE**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Renald Lahaie offre de débroussailler la Pointe Marchand avec ses équipements et faire l'entretien estival de la Pointe Marchand ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire que les sentiers de la Pointe Marchand soient dégagés pour la saison hivernale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'octroyer le mandat à Monsieur Renald Lahaie pour les travaux suivants ;

- ✓ L'entretien de la pointe Marchand pendant la période estivale (avril à octobre) pour la somme de 425\$ par mois, 2 550\$ par année incluant la tonte de pelouse. Les sacs ainsi que le papier hygiénique seront fournis par la municipalité.
- ✓ Le débroussaillage des branches repoussées de la portion située entre le chemin Hamel et le sentier du bloc sanitaire, l'intérieur seulement des sentiers, pour la somme de 400\$ une fois par année après l'exécution.

- ✓ Le déneigement des sentiers de la Pointe Marchand pour la somme de 500\$ pour la saison hivernale.
- ✓ Il peut aussi accomplir différents travaux sur demandes.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

**2024-09-10 POSTE RESPONSABLE DE LA PATINOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables de la patinoire, Messieurs Samuel Pilote et Vincent Lapointe désirent reprendre le mandat de fabrication et entretien de la glace à la patinoire, saison 2024-2025 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les personnes suivantes soient embauchées comme responsable de la patinoire au salaire suivant en fonction de l'expérience ;

Nom	Poste	Taux horaire
Samuel Pilote	Responsable patinoire	20,50\$
Vincent Lapointe	Responsable patinoire	20,50\$

**Que** le salaire sera ajusté et augmenté du cout de la vie pour les saisons subséquentes.

**Qu'un** horaire de travail doit être établi entre les deux candidats pour le bon fonctionnement et l'entretien de la patinoire.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

**2024-09-11 EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

Il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2025 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.**

Après avoir pris connaissance du document intitulé Mutuelle de prévention « **FQM-SST (MUT-00709) - Convention relative aux règles de fonctionnement** », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

**REFINANCEMENT DU REGLEMENT D'EMPRUNT NO 2018-312**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude doit procéder au refinancement du règlement d'emprunt no 2018-312 au montant de maximum de 257 200\$ pour une période de CINQ (5) ans pour une taxes de secteurs.

Les citoyens concernés ont été avisé qu'ils peuvent faire un paiement comptant de la totalité restante avant le 22 novembre prochain.

La municipalité de Saint-Claude procédera au refinancement par appel d'offres publics gérer par le ministère des Finances pour le règlement d'emprunt no 2018-312 échéant le février 2025.

**2024-09-12 CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT DES DÉCHETS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude désire renouveler le contrat pour l'enlèvement et le transport des ordures pour l'année 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut conclure directement des ententes avec une régie inter municipale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que le contrat pour la cueillette et le transport des déchets soit renouvelé pour la prochaine année 2025 avec la Régie inter municipale sanitaire des Hameaux soit 17 collectes régulières, et ce aux 3 semaines pour un montant de 50 340\$ pour l'année majorée de maximum de 3%. Une clause de carburant et volumes est aussi incluse.

Une seule collecte de gros rebuts en mai 2024 sera facturée au montant de 190\$ de l'heure.

Au niveau du coût du diesel, si le coût du diesel devient supérieur à 1.70\$/litre, un frais de diesel représentant le coût supplémentaire sera facturé à la municipalité.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2024-09-13 ACHAT DE BACS ET FLEURS POUR L'EMBELLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire poursuivre l'embellissement de la localité ;

**CONSIDÉRANT QUE** Les petites Serres du Jardinier ont fermé leur commerce en 2019 et que Jardin Pro a offert un bon service ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de procéder à l'achat de matériel et de fleurs auprès de Jardin Pro à St-Denis de Brompton pour un montant de 3 599\$ pour l'année 2025 tel que soumis.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2024-09-14 SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNEE 2025**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de reconduire le mandat général de services professionnels juridiques pour l'année 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité, une offre de services professionnels pour l'année 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'autoriser la directrice générale, l'officier en bâtiment, environnement et le maire, à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

**QUE** le cabinet devra fournir à la municipalité des factures détaillées des services rendus et utilisés par dossier.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2024-09-15 MRC ADHESION MÉDIATION CITOYENNE D'ÉQUIJUSTICE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Val Saint-François désire connaître l'intérêt à adhérer au financement et au service de l'unité de médiation citoyenne d'Équijustice dans la MRC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

Que le conseil de la municipalité de Saint-Claude manifeste son intention d'adhérer au service de Equijustice dans la MRC du Val Saint-François pour un montant de 831\$.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Une question et commentaire de la part de l'assistance concernant;

- Un problème d'odeur à proximité des rue Lacasse et Roy.

## **2024-09-16 LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202400808 à 202400891 pour un montant total de 154 953,33\$.

Les paies du mois d'août 2024 pour un total 31 908,58\$.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

## **CORRESPONDANCE**

**DÉPÔT** du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois d'août 2024.

## **VARIA**

**LEVÉE DE LA SÉANCE:** est proposé par le conseiller Marco Scrosati.

**HEURE:** 20 heures 26 minutes.

---

Hervé Provencher  
Maire

---

France Lavertu  
Directrice générale et greffière-trésorière